

e.Licences	<b>Fiche signalétique</b>	Date : 26/08/2025
<b>Agrément exportateur pour société anonyme</b>		

<b>Informations détaillées</b>	
<b>Nature</b>	Agrément
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence avec commission de délibération (Catégorie B)
<b>Secteur d'activité</b>	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
<b>Sous secteur d'activité</b>	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	200000000
<b>Délai de délivrance</b>	60
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	100100
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	200000000
<b>Périodicité de renouvellement</b>	1 an
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	60
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	100100
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non remboursable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Oui
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours administratif

<b>Contact de l'autorité émettrice</b>
--

<b>Ministère</b>	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
<b>Structure</b>	Conseil du Café-Cacao
<b>Autorité émettrice</b>	Conseil du Café-Cacao
<b>Situation géographique</b>	Immeuble CAISTAB Abidjan Plateau
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 20 25 69 69
<b>Adresse Mail</b>	info@conseilcafecacao.ci
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.conseilcafecacao.ci">www.conseilcafecacao.ci</a>

## Pièces à fournir

I. Dossier , société commerciale ,

1. une demande d'Agrément adressée au Directeur Générale du conseil du café-cacao;
2. un registre de commerce et du crédit mobilier du greffe du tribunal du lieu du siège;
3. une attestation bancaire justifiant d'un capital social minimum de 200 millions FCFA;
4. une attestation de siège sociale en Côte d'Ivoire.

II. Dossier ,

1. Communiquer les statuts de la société ;
2. La liste des membres du personnel cadre de la société avec indication des nationalités et des fonctions;
3. Le compte d'exploitation prévisionnel et/ou les états financiers des 2 derniers exercices;
4. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire contenant le projet d'affectation du résultat du dernier exercice; -la convention avec un commissaire au compte agréé , l'attestation de régularité fiscale ,l'attestation de régularité douanière ; - la preuve de l'existence d'une ligne de financement bancaire ferme.

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	L'agrément peut être retiré à tout moment en cas d'infraction à la réglementation en vigueur en matière de commercialisation du café et du cacao
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Non respect de règles et des dispositions de la commercialisation

## Documents à télécharger

